

# Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles

Comité Directeur – 17-18/02/2023



# Sommaire

- a. Point général**
- b. Evolutions des statuts types des Ligues et des Comités**
- c. Analyse de la proportionnalité H/F dans les Ligues et Comités**
- d. RGPD – DPO**
- e. Traitement disciplinaire du cumul des fautes techniques**
- f. Règlements Sportifs Généraux des CD et LR**
- g. Modifications réglementaires**
- h. Chargé d’instruction disciplinaire**

**a. Point général**

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the right side, starting from the top and curving downwards towards the bottom right.

## a. Point général

- **Protocoles COVID** : fin des mesures restrictives liées au COVID-19 avec exceptions pour dispositions favorables
- **Honorabilité** : dépôt de l'ensemble des Educateurs et Exploitants sur le SI-Honorabilité soit près de 45 000 licenciés
  - **A compter de février 2023** : mise en oeuvre du contrôle **pour les arbitres**
- **Ethique** : Réunion du Comité Ethique qui présentera prochainement son plan d'action
- **199 JIG déclarés**
  - Saisine de la CFD pour 10 joueurs/ses sans ce statut évoluant dans les championnats de France / prénationales
- **Paris sportifs** – Croisement des fichiers : 19 infractions recensées et dossiers disciplinaires ouverts (+ 1 en LNB)



**b. Evolution des statuts  
types des Ligues et des  
Comités**

## b. Projet de statuts-types des CD/LR – Présentation et derniers arbitrages

Nécessité pour les CD/LR d'actualiser leurs statuts-types en 2023 suite à la loi du 2 mars 2022

- Désignation des délégués et représentants :
  - Pour les **Assemblées Générales ordinaires** et extraordinaires fédérales :
    - **Aucun changement** : les clubs sont représentés par des délégués qu'ils élisent lors des AG de Comités ou de Ligues selon leur niveau de pratique le plus élevé et se départagent ainsi les voix
  - **Pour l'Assemblée Générale électorale FFBB** :
    - Les membres du Comité Directeur du Comité et de la Ligue désignent, **en leur sein**, leurs représentants (nombre de voix déterminé selon le niveau de pratique des clubs du territoire: championnat de France : LR ; hors championnat de France : CD/CT)
      - De 0 à 7000 à voix : **2 délégués (1 homme / 1 femme)**
      - 7001 voix et au-delà : **4 délégués (2 hommes / 2 femmes)**
      - Suppléants
  - Arrêt du nombre de voix au 31 mars de la saison N
- 3 mandats de plein exercice (= 2 années) pour le président régional
- Déclaration d'intérêt de certains membres qui seront désignés par le Comité Ethique
- Election du Président LR / CD par l'AG Elective

## b. Projet de statuts-types des CD/LR – Présentation et derniers arbitrages

Actualisation d'autres dispositions des statuts-types

- Autorisation des réunions des instances dirigeantes **à distance**
- **Validation des comptes** possibles en 2 étapes (prévisionnels et définitifs)
- Composition du Comité directeur :
  - Réduction pour les CD/CT de **moins de 2 500 licenciés**
  - Pas plus de 2 membres d'un même club
- Composition du Bureau : **minimum un ¼ et maximum 50%** du nombre de membres du CD
- Toilettage et actualisation de certaines dispositions
  - Loi 1901 : 16 ans révolus
  - Publication des PV des instances
  - Postes réservés (médecin, représentant département, jeunes, ...)
  - Rémunération des dirigeants

Application de certaines dispositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'autres du 1<sup>er</sup> janvier 2028

## **b. Projet de statuts-types des CD/LR – Présentation et derniers arbitrages**

Consultation à distance du Comité Directeur pour valider le modèle des Statuts-types qui devront être adaptés par les CD/CT et LR



**C. Analyse de la  
proportionnalité H/F dans les  
ligues et les comités**

## **c. Analyse de la proportionnalité H/F dans les ligues et les comités**

**d. RGPD - DPO**

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the bottom right. The text 'd. RGPD - DPO' is positioned on the left side of the image, centered vertically.

## d. RGPD – DPO

Fin de contrat avec le précédent prestataire en décembre 2022 (réorientation stratégique du prestataire)

**Mise en concurrence** auprès de 4 sociétés pour la continuité – accompagnement à la mise à jour du registre des traitements et intervention en qualité de DPO externalisé :

- Mon DPO Externe
- DIPEEO
- DPO CONSULTING
- TNP Consultant

Après analyse des propositions transmises selon le tableau comparatif annexé (non publiable)

➤ Il est proposé au Comité Directeur, **la société DPO Consulting** en qualité de DPO externe de la FFBB

**e. Traitement disciplinaire  
du cumul des fautes  
techniques**

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and depth. One prominent curve starts near the top center and arcs towards the bottom right. Another curve is positioned higher and further to the right, partially overlapping the first one.

## e. Traitement disciplinaire du cumul des fautes techniques

- Incidences sur FBI & eMarqueV2
  - Précisions :
    - Menu déroulant pour enregistrer la FT en G1 ou G2
    - Enregistrement de toutes les FT dans FBI pour d'éventuelles pénalités administratives
    - Alerte générée par FBI à partir de 3 FT G1
      - Infos club et licencié
      - Commission de discipline
      - CDO / CRO qui doivent être déclarés dans FBI (en tant que membre) pour pouvoir être destinataires
  - Création d'un statut informatique « hybride » permettant au licencié sanctionné d'être désigné officiellement par la CDO ou la CRO alors même qu'il ne dispose pas du statut lui permettant d'arbitrer

## c. Traitement disciplinaire du cumul des fautes techniques

### 3 FT / FDSR du licencié – information transmise :

- Au club et au licencié
- A la Commission de Discipline compétente (CRD ou CFD)
- A la CDO / CRO

Compétence de la CDO / CRO :

- ✓ **Délai pour transmettre ses observations** : 48h après la 3<sup>e</sup> FT/FDSR
- ✓ **Nombre de matchs à arbitrer** : 2 rencontres sportives
- ✓ **Niveau** : à débattre
- ✓ **Délai pour l'accomplir** : 1 mois

→ **Désignation d'office** sur un match → pas sur demande du licencié (cas différent de l'activité d'intérêt général)

→ Exception aux règles d'aptitude médicale

## **Application des substitutions de peines en cas de 3 FT**

### **Joueur de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif**

- Désignation sur 2 rencontres de U13 ou U15 Ligue

### **Entraîneur (et adjoint) de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif**

- Désignation sur 2 rencontres du plus bas niveau de compétition SENIOR départementale soumis à désignation

### **Joueur sénior et entraîneur (et adjoint) de niveau Régional 2 et en dessous**

- Désignation sur 2 rencontres du plus bas niveau de compétition SENIOR départementale soumis à désignation

### **Joueur U13 / U15 / U17 / U18 / U20 tous niveaux**

- Désignation sur 2 rencontres du plus bas niveau de compétition JEUNE départementale soumis à désignation (pas de désignation sur une catégorie supérieure à celle du sanctionné)

Les désignations seront faites par le répartiteur du championnat concerné, après qu'il ait reçu l'alerte FBI. Il enverra les deux désignations dans les 30 jours suivants, par mail au licencié sanctionné qui devra accuser réception et confirmer sa présence dans les 5 jours,

Désignation avec un arbitre officiel obligatoire (pas avec un stagiaire départemental ni un arbitre club)

Désignation à faire sur un club proche du domicile du licencié sanctionné. Aucun frais de déplacement et aucune indemnité de rencontre ne seront donnés.



**f. Règlements Sportifs  
Généraux types**

# Règlements Sportifs Généraux types

## Principes :

- **Dispositions obligatoires** : dispositions qui ne peuvent faire l'objet d'aucune modification par les CD / LR (vérification des licences, durée d'une rencontre, eMarque, maillots, procédure de réclamation, ...)
- **Dispositions adaptables** : dispositions qui doivent être prévues mais qui peuvent faire l'objet d'aménagements (conséquences du non-respect des obligations sportives, représentation pour deux clubs au cours de la même saison, ...) :
  - Assouplissement possible
  - Toute mesure plus contraignante doit être soumise à l'accord du Bureau Fédéral
- **Dispositions non obligatoires** : dispositions qui peuvent être intégrées ou non dans les règlements sportifs des CD/LR, à leur discrétion (école mini-basket, points de bonification, ...)

## **h. Modifications réglementaires**

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and depth. One prominent curve starts near the top center and arcs towards the bottom right. Another curve is positioned higher and further to the right, partially overlapping the first.

# Modifications réglementaires

- Refonte article 134 RG relatif au fonctionnement des zones
- Titre III – Actualisation de la liste des personnes soumises au contrôle de l'honorabilité (juges/arbitres et personnes intervenant auprès de mineurs)
- Article 125 : Intégration de la nouvelle compétence du Comité Ethique de « prévention des conflits d'intérêt »

**h. Chargé d'instruction  
disciplinaire**

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the gradient. One line starts at the top center and curves downwards and to the right. The second line starts at the top right and curves downwards and to the left, intersecting the first line.

# Chargé d'instruction disciplinaire (Désignation)

## Chargés d'instruction disciplinaire :

- Christophe AMIEL
- Aldric SAINT-PRIX
- Audrey BOURGEON
- François HESTIN
- Bruna DA COSTA
- **Hélène CRESPIN**



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris  
Tél. 01 53 94 25 00 - [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)

